

Désignation du déclarant : _____

A - Éléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^❶	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
		(1)	(2)	(3)	(4)	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente ^❷					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées ^❶	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de :	2016				
		2015				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	2016				
		2015				
		2014				
		2013				
		2012				
		2011				
		2010				
	à préciser au titre de :	2009				
2008						
TOTAL 2						

❶ Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

❷ Sinistres ou expropriations (art. 39 *quaterdecies* 1^{er} et 1^{quater} du CGI).

B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

Origine	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés *	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice *	Montant restant à déduire
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes 2017			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2016		
	2015		
	2014		
	2013		
	2012		
	2011		
	2010		
	2009		
	2008		
2007			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation du déclarant : _____

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - Éléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^❶ (1)	Montant antérieurement réintégré (2)	Montant compris dans le résultat de l'exercice (3)	Montant restant à réintégrer (4)
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente ^❷				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées ^❶	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de :	2016			
		2015			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	2016			
		2015			
		2014			
		2013			
		2012			
		2011			
	à préciser au titre de :	2010			
2009					
2008					
TOTAL 2					

❶ Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

❷ Sinistres ou expropriations (art. 39 *quaterdecies* 1^{er} et 1^{quater} du CGI).

B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

Origine	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés *	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice *	Montant restant à déduire
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes 2017			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2016		
	2015		
	2014		
	2013		
	2012		
	2011		
	2010		
	2009		
	2008		
2007			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD

N° 2152-bis-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018